



# Il était une Foy

Avril 2016 N°32

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour  
à toutes  
et tous**

Ce premier trimestre 2016 a été bien rempli. En effet nous

avons réceptionné deux réalisations importantes pour notre village : la station d'épuration et l'agrandissement de l'école maternelle.

La nouvelle station d'épuration est maintenant en fonctionnement et répond parfaitement aux attentes. Il sera désormais possible d'autoriser de nouvelles constructions dans le centre-bourg.

Nous avons aussi finalisé l'agrandissement de la maternelle afin de créer dans le même corps de bâtiment une salle réservée aux activités d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).

Ces travaux ont nécessité un montage budgétaire précis et un planning rigoureux. Je souhaite souligner l'implication de tous : élus, agents, entreprises, parents d'élèves et enseignants. Chacun dans son rôle a participé à la réussite de cet équipement.

De plus, l'excellente coopération entre la commune et la Communauté de Communes du Savès a permis aux enfants de passer la phase transitoire des travaux dans les meilleures conditions possibles, tout en minimisant les frais occasionnés par des installations temporaires. Les prêts réciproques de la Maison de la petite enfance intercommunale (accueillant le relais d'assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfants-parents) et de la ludothèque municipale ont été un élément clé du projet. Cette opération a ainsi permis aux parents et aux utilisateurs de découvrir ces lieux. Je suis certain que ces échanges feront naître de nouveaux partenariats. Bravo à tous.

Votre Maire,  
François Vives



## Ecole maternelle

### L'aboutissement d'un an et demi de travail

Les travaux d'extension de l'école maternelle sont terminés, les enfants ont pu découvrir la nouvelle salle d'accueil de loisirs associé aux écoles (ALAE) fin mars.

Pour rappel, la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014 imposait de trouver un lieu propice aux activités périscolaires. Ce qui a été confirmé par la réouverture de la 4<sup>e</sup> classe en septembre 2015, rendant nécessaire de disposer d'une salle dédiée à l'ALAE.

Après les premières réunions de travail impliquant tous les intervenants de l'école dès juin 2014, le permis de construire a été déposé en janvier 2015. La maîtrise d'œuvre et la surveillance du chantier ont été réalisées par l'architecte de Sainte-Foy, Christelle Charrier.

**Les inscriptions en maternelle sont ouvertes et concernent tous les enfants nés en 2013. Les inscriptions en élémentaire sont aussi ouvertes pour les nouveaux arrivants qui intégreront l'école en septembre.**

L'inscription administrative s'effectue à la mairie, avant de contacter les directrices des écoles.

Concernant les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2016-2017, l'inspection académique n'annonce pas de blocage ou de fermeture de classe, tant en maternelle qu'en élémentaire.



### Dans votre journal d'avril...

**Budget 2016 > Pages 2 - 3**

Chantiers, projets et études

**Vivre à Sainte-Foy > Page 6**

Combattre l'isolement

**Vie économique > Page 5**

Changez de vie, entreprenez !

**Associations > Page 7**

En route vers l'autonomie



## Budget et projets de Sainte-Foy

# Pour un village vivant et agréable

Les réalisations communales et intercommunales s'attachent à améliorer la qualité de vie des Foyens de tous âges. Certaines réalisations sont bien visibles, d'autres le sont moins mais contribuent aussi à la vie de tous les jours.

### Une gestion rigoureuse du budget qui fait ses preuves

Depuis 2008 une gestion mesurée nous permet d'entretenir les bâtiments, d'assurer le fonctionnement des écoles, de soutenir les associations, avec 18 personnes titulaires salariées et 3 personnes en contrat à durée déterminée, tout en réalisant des investissements modérés et sans emprunt.

Cette année 2016 nous disposons de 350 000 € pour les investissements contre 300 000 € en 2015 par les effets cumulés : d'économie sur les dépenses, de dotations supplémentaires destinées aux communes rurales « pauvres », de réponses positives à nos recherches de subventions et de recette supplémentaire due à l'augmentation



du nombre d'habitants.

### Anticiper la transition annoncée pour poursuivre nos projets

Certaines réalisations de 2015 se poursuivent cette année, c'est ainsi que 2,3 hectares de terrain ont été achetés par la commune derrière le stade municipal pour réaliser un second terrain de grands jeux. La Communauté de communes du Savès a lancé les études en mars 2016 avec l'objectif de terminer les travaux avant la fusion des communautés des communes prévue au 1er janvier 2017 (voir l'article en page 4 « Evolution du découpage intercommunal »).

En effet, si une nouvelle communauté voyait le jour et que la compétence des équipements sportifs n'était pas conservée,

Sainte-Foy devrait éventuellement reprendre à sa charge la fin du chantier et l'entretien des deux terrains, ce qui grèverait les projets à venir.

« C'est le plus gros projet financé par le budget communal sans emprunt depuis 2008... »

### Du concret

En 2015 un appel d'offres a été lancé pour un camion à benne amovible afin de faciliter les manutentions du service technique. Le véhicule a été réceptionné en février 2016 après l'aménagement du bras de levage de la benne.

Entre octobre 2015 et mars 2016, une extension a été réalisée à l'école maternelle pour installer une salle dédiée à l'ALAE ; les travaux ont été effectués durant les trois congés scolaires d'hiver. C'est le plus gros projet financé par le budget communal sans emprunt depuis 2008, avec un montant de 200 000 € subventionné à hauteur de 100 000 €.

### La force de la coopération

L'appui des syndicats départementaux, de la communauté de communes et des associations permet d'avoir plus de projets et de les mener à bien : la station d'épuration qui sera inaugurée au printemps est une réalisation du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Aménagement (SMEA). Elle représente un investissement de 1,5 millions d'euros avec des études commencées dès 2012. Le chantier s'est déroulé de mai 2014 à mars 2016. La commune n'avait pas les moyens budgétaires ni



La nouvelle station permettra l'ouverture de zones à urbaniser



Du matériel neuf pour gagner en efficacité



Le mur du cimetière de La Salvetat : une dépense pour répondre à une obligation légale

les compétences pour mener à bien un projet sur cette durée et avec cette qualité.

La CCSavès a réalisé sur Sainte-Foy la crèche et la Maison de la petite enfance pour 1 million d'euros et bientôt le terrain de grands jeux estimé à 600 000 € (achat du terrain et éclairage compris).

L'entretien et la remise en état du patrimoine sont réalisés avec l'aide de l'association APS, qui œuvre largement pour trouver des financements.

### Transports Réseau Arc-en-ciel

Les lignes 5 et 65 de bus du réseau Arc-en-ciel passent à Sainte-Foy. [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)





## Pour l'avenir de Sainte-Foy

# Discussion et concertation

De nombreux projets sont à l'étude, en voici quelques-uns. En temps voulu, certains seront expliqués lors de réunions publiques et feront l'objet de concertation avec les riverains et usagers.



### En matière de voirie

La municipalité poursuit l'aménagement du centre du village par tranche comme cela a été fait sur l'allée des platanes devant l'école. Ces travaux ont permis la suppression des poteaux électriques par EDF, le remplacement de canalisations d'eau par le Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch et l'aménagement de zones dévolues aux voitures. Sur la D632 un chemin piétonnier partira de la future aire de covoiturage pour rejoindre les deux arrêts de bus, contourner le rond-point et faire la liaison avec les deux lotissements et le village. Cette entrée majeure du village va faire l'objet d'un embellissement fonctionnel de la banquette droite en montant vers le village. Pour faciliter la montée, une remontée mécanique sera installée dans les années à venir.

Pour un avenir plus serein, le village doit permettre des déplacements sécurisés pour les piétons en direction des écoles et des commerces, l'aménagement du bord de la mare en fait partie ainsi que la réfection du piéton-

nier qui rejoint le lotissement des prés de la ville. D'autres chemins de liaison douce sont à l'étude.

Au Parayré, une longue bande de terrain entre la chapelle et le cimetière sera aménagée. Nous projetons d'y planter des arbres pour en faire un chemin de promenade en lien avec les chemins de randonnée.

Les deux liaisons entre Sainte-Foy et Saint-Lys, chemin de randonnée au nord de la Galage et piste cyclable au sud de la D632 sont toujours d'actualité.

### Pour les écoles

Après la réalisation de l'ALAE à la maternelle, nous avons engagé une pré-étude avec le Conseil d'architecture du département CAUE pour revoir l'aménagement de l'école élémentaire et la suppression des préfabriqués. Pour que les écoles disposent d'une aire de sport, un city parc doit être aménagé près du bois sous l'école maternelle.

Egalement, la cantine devrait recevoir des plats chauds en provenance de la cuisine de l'EHPAD,

dès la rentrée 2017 en fonction du déroulement du chantier d'agrandissement et de rénovation de cette cuisine.

Certains projets sont conditionnés par le plan local d'urbanisme et l'ouverture des zones à urbaniser, c'est le cas du city parc, mais aussi par l'acquisition de terrains, par des conventionnements. Il y a donc beaucoup de travail et de dossiers à monter, ce qui explique que les projets prennent du temps.

**Moderniser, adapter à l'usage, embellir notre village, c'est l'objectif que nous nous donnons avec votre participation.**

### Taux des taxes

**Ca ne bouge pas !**

Le budget 2016 a été voté en conseil municipal le 22 mars. Le taux des taxes reste inchangé et il est stabilisé depuis 2010. Plutôt que d'augmenter la pression fiscale communale, nous évoluons avec une gestion souple et attentive du budget et comptons sur le développement de l'habitat pour accroître régulièrement les recettes.

**Taxe d'habitation :**

**18,72 %**

**Foncier bâti : 18,96 %**

**Foncier non bâti :**

**81,12 %**



Le projet du city parc qui verra le jour derrière l'école maternelle

## en bref

### Erratum

Dans notre n° 31 de janvier, 2 agents municipaux n'apparaissaient pas sur les photos de présentation des vœux à la population : Betty Balondrade, que vous retrouvez chaque jour à la ludothèque et aux écoles ; et Richard Barbaouat du service technique. Avec nos excuses.



### Population Chiffre clé

4977<sup>ème</sup>

Sainte-Foy, et ses 2080 habitants, fait partie des 5000 communes les plus peuplées de France.

### Constitution d'un dossier sécheresse

Les habitants ayant constaté des dégradations (fissures) sur leur habitation ou sur un bâtiment durant l'année 2015 doivent le déclarer en mairie par courrier avant le 22 avril prochain. Les dégâts ainsi recensés permettront de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## Réforme des collectivités territoriales

## Evolution du découpage intercommunal

Le 11 mars dernier, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont décidé de la fusion de la Communauté de Communes du Savès (18 Communes) avec les Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 Communes) et la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (14 Communes). Le nombre d'habitants de cette nouvelle communauté serait de 34178 habitants.

**Pour que le projet de ce nouveau périmètre soit validé, il faut l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées et qu'ils représentent au moins 17089 habitants (la moitié de la population totale regroupée). Les conseils municipaux disposent de 75 jours pour donner leur avis à réception de l'arrêté du Préfet. (Vous trouverez un complément d'information dans le journal de la CCSavès).**

**Communauté de communes ? SDCI ? EPCI ? NOTRe ?**

Les citoyens ont souvent des difficultés à appréhender ce que représente concrètement une communauté de communes. Le but d'une communauté de commune est d'assurer une meilleure gestion des infrastructures (route, zone d'activités...), des services (ordures, crèches, portage des repas, transport à la demande...), de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle.

Les principales recettes de la Communauté de Communes proviennent des impôts locaux (fiscalité directe : Taxe d'habitation, Taxe foncière, Cotisation Foncière des Entreprises), de la

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des dotations de l'Etat. Les communautés de communes, sont placées sous un régime de fiscalité propre (EPCI) qui permet de voter les taux d'imposition locale.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et prévoit la constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants.

Aujourd'hui, 586 communes du département adhèrent à 34 éta-

blissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Le projet de SDCI prévoit une augmentation progressive des compétences des intercommunalités ; il vise donc des communautés de communes renforcées d'au moins 15 000 habitants et le passage de 34 à 17 EPCI. Cette nouvelle configuration intercommunale devrait permettre au département de la Haute-Garonne de disposer de collectivités plus fortes de manière à développer les mutualisations de services au bénéfice des habitants mais aussi de promouvoir un aménagement du territoire départemental plus équilibré dans une région de près de 6 millions d'habitants.

## Organisation Pour mieux vous tenir informés



Commune et intercommunalité ont pour même objectif de proposer aux habitants du territoire des services qui leur facilitent la vie au quotidien. Beaucoup d'informations sont échangées entre élus et agents sur les nombreuses activités qui sont gérées par la commune et la Communauté de Communes du Savès.

Pour que l'information sur les services à disposition des administrés soit relayée dans les meilleures conditions et de la même manière sur tout le territoire de la CCSavès, les agents des communes et de l'intercommunalité s'organisent et se concertent. Une réunion de présentation des prestations liées à la petite enfance et à l'action so-

ciale a été organisée à la CCSavès récemment. Cette initiative, très appréciée de tous les agents qui y ont participé, est un exemple de coordination et d'échanges pour le bien de la collectivité et dans l'intérêt des habitants des communes. C'est aussi un premier pas vers la mutualisation des services qui se prépare.



### Le dispositif Objectifreno Envie de faire des économies d'énergie

Comment se passe l'accompagnement proposé ? Le Pays sud Toulousain propose un parcours simplifié d'aide à la rénovation énergétique, pour les maisons individuelles de plus de 2 ans. C'est un dispositif gratuit, neutre et objectif. Un Conseiller Info Energie propose un accompagnement individualisé et personnalisé, il vous guide à chaque étape du projet de rénovation du logement.  
<https://economisonslenergie.fr/objectifreno>

## 2016/2017 - Le retard sera rattrapé Bientôt l'accès au haut débit pour tous



La communauté de communes du Savès s'engage auprès du Conseil départemental pour passer la marche avant et connecter correctement l'ensemble des foyers au haut débit. Vous retrouverez dans le journal de la CCSavès comment le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) planifiant les réalisations se déploie pour répondre aux attentes légitimes de notre époque des administrés

et professionnels. Lors de la phase 1 qui se déroule jusqu'en 2020, la majorité des solutions techniques temporaires sera installée sur notre commune. Plus précisément, la montée en débit cuivre (réseau ADSL pour des débits allant jusqu'à 20 Mbps et au-delà) et la montée en débit hertzien au moyen d'une technologie 4G-LTE (30 Mbps) seront terminées avant fin 2017. Des liaisons satellitaires (pour des débits

supérieurs à 20 Mbps) pour les cas particuliers seront possibles avec prise en charge du raccordement par le Conseil Départemental. La totalité des foyers de la commune bénéficieront d'un «haut débit de qualité» (4Mbits/s minimum) avant fin 2017. La phase 2 (Après 2020) sera consacrée à l'installation de la fibre optique au domicile (FTTH) pour obtenir une connexion très haut débit.

## « SmArt Céram »

# L'art de la sculpture à votre portée

C'est avec plaisir que nous retrouvons Solène Lèbre, ancienne conseillère municipale, dans son atelier de sculpture « SmArt Céram » à Sainte-Foy, qu'elle ouvre désormais au public...

Solène vous invite à découvrir le travail de la terre, à partager vos envies de création dans une ambiance décontractée et conviviale. Après une initiation aux techniques de base, chacun pourra réaliser ses propres projets à partir d'une photo ou d'un

objet modèle, grâce aux techniques de : modelage, sculpture, pincé, colombin, plaque, masse, estampage... Les objets pourront ensuite être engobés, patinés ou émaillés à hautes températures. Un tour est à la disposition des initiés.



Solène exposera ses sculptures à la mairie début juin.

**Pour tous renseignements ou inscription à l'atelier :** Tél. 06 33 40 59 28 -14, Avenue du 19 mars 1962 (Entrée côté rue du Moulin) les lundi 9h-11h30, mardi 14h30-17h, mercredi 20h-22h30 ou sur rendez-vous - <http://smartceram.jimdo.com/>



## Zen attitude & Go Cultiver l'art du bien-être

### Une coach bien-être et relaxation à Sainte-Foy

Sandrine Garcia vient de lancer son activité « Zen attitude & Go », qu'elle définit par « adopter une attitude décontractée pour aller de l'avant ». Elle propose des techniques de relaxation guidées par la voix et un accompagnement coaching pour améliorer la vie quotidienne, pour atteindre des objectifs personnels ou pour se préparer à des événements plus spécifiques notamment professionnels. Sandrine se déplace à domicile (ou par Skype si vous le souhaitez) et vous guide pour vous détendre physiquement, et émotionnellement, développer la confiance en soi, retrouver ses capacités et une attitude positive, se préparer à un entretien ou à une prise de parole en public...

**Contact : 06 80 38 81 34**  
**Plus d'infos sur [www.zenattitudego.fr](http://www.zenattitudego.fr)**

## Changez de vie, entreprenez !

# Reprendre une entreprise en Midi-Pyrénées

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?  
La région peut vous aider.



Le plan «Entreprendre Midi-Pyrénées», a déjà permis l'accompagnement de plus de 17 000 porteurs de projets, en leur permettant d'accéder à différents services :

- Accompagnement individualisé
  - Financement de dispositifs ciblés (diagnostic-évaluations, outils financiers...)
  - Accès gratuit à 80 conseillers spécialisés (CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, union régionale des SCOP Midi-Pyrénées).
  - Actions collectives (forums thématiques et conférences-réunions de sensibilisation).
- La réussite de votre projet dépend du sérieux de sa préparation.

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse organise le 19 avril 2016 de 9h à 11h une demi-journée d'information animée par un conseiller en création/reprise d'entreprise « Créateurs, repreneurs : prêts à vous lancer ? »

Plus d'informations sur ces deux sites web :

- [www.entreprendre.midipyrenees.fr](http://www.entreprendre.midipyrenees.fr)
- [www.reprendre.midipyrenees.fr](http://www.reprendre.midipyrenees.fr)

**A Sainte-Foy, deux commerces sont à reprendre depuis peu : le magasin de fleurs (local disponible) et la boulangerie qui cherche un repreneur.**

# Numéros

## La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945  
Tél. : 05 61 91 73 09  
Fax : 05 67 80 68 51  
Astreinte soir et WE :  
06 37 64 56 23  
Courriel : [mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr](mailto:mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr)  
Site : [www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr)

## Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h  
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h  
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h  
Samedi 8h30-12h

## Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

## Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

## Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

## ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

## Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

## Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

## Autres numéros

**La Poste :** 05 61 91 49 56

**CCAS Sainte-Foy :**

Tél. : 05 61 91 73 09

**Service Action Sociale**

**CCS :** Tél. : 09 72 21 36 29

**Pôle Petite Enfance CCS :**

Tél. : 05 61 91 91 81

**Crèche de Sainte-Foy :** le chaudronmagique@people-and-baby.com

**Relais assistantes maternelles :** Tél. : 06 13 66 45 98

**Pôle Emploi :** 39 49 ou

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**Assistante sociale :**

05 61 91 71 64

## Urgences

**Samu :** 15

**Allo Docteur :** 3966

**Pompiers :** 18

**Gendarmerie :** 17

**ErDF :** 09 726 750 31

**GrDF :** 0 800 473 333

**Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :** 05 61 56 00 00

**Centre anti-poison :**

05 61 77 74 47

**Enfance maltraitée :** 119

**Allo-maltraitances :** 3977

**Violences conjugales :**

3919



## CCAS

# Combattre l'isolement et la solitude

L'une des vocations d'un Centre Communal d'Action Sociale est la solidarité envers les personnes âgées et handicapées (loi 30/06/2004). Dans le cadre des plans d'urgence canicule et grand froid, le CCAS recense les personnes âgées et handicapées qui le souhaitent.

Mais ces plans d'urgence ne résolvent pas la question de l'isolement et de la solitude des personnes âgées ; les liens de solidarité familiale et de fraternité sont essentiels à notre société. Aujourd'hui en France, c'est plus d'1 million de nos aînés qui vivent seuls, sans relation avec les

autres. Les membres du CCAS de Sainte-Foy ont ainsi relevé que, sur la commune, de plus en plus de gens disaient se sentir seuls. Marie Laso, religieuse de l'Association Notre Dame de la Compassion de Sainte-Foy, a proposé de rejoindre l'équipe du CCAS de

Sainte-Foy pour participer aux actions sociales et solidaires proposées sur le village. Un de ses rôles sera de rendre visite à domicile aux personnes qui le souhaitent pour leur faire un peu de lecture ou tout simplement discuter. Contact : le CCAS par téléphone au 05 61 91 73 09



### Levez le pied ! Vitesse réduite à 70 km/h aux entrées de Sainte-Foy

La vitesse a été abaissée à 70 km/heure sur une partie des axes de Rieumes (RD7) et de Samatan (D632). Ces zones regroupant nombre d'habitations, il était important de limiter la vitesse pour la sécurité de tous. Cette décision a été prise par un arrêté départemental. Un nouveau radar a également été installé sur l'un des deux axes.

## Passage à la TNT Haute Définition

### Etes-vous prêts pour le 5 avril ?

Le passage à la TNT HD aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril sur l'ensemble du territoire. Ce changement de norme de la télévision implique une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.



Faites dès à présent le test de compatibilité de votre téléviseur. Vous visualisez le logo «Arte HD» en vous plaçant sur la chaîne n°7 ou n°57 : votre équipement est compatible ! Vous ne voyez le logo sur aucune

des deux chaînes, ou vous voyez «vidéo non supportée» : votre équipement n'est pas compatible. Alors ajoutez simplement un adaptateur TNT HD (à partir de 25 €).

#### Les avantages de cette évolution

- Une meilleure qualité de son et d'image
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne réseau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites, y compris L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC dé-

couverte, 6ter et HD1.

- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G) dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz – où est actuellement diffusée une partie de la TNT - aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

## Vivre à Ste Foy entre 1914 et 1918

### La carte postale

En juin 1916, Sainte-Foy comptait 30 jeunes hommes morts ou portés disparus sur le front. L'un d'eux, Bertrand Henri Castex, avait 33 ans quand il a été mobilisé en août 1914. Ses descendants habitent encore la commune. Merci à eux pour ce témoignage.

« Mon cher mari, j'ai répondu à toutes tes lettres. Nous sommes tous en parfaite santé ainsi que ta mère. Nous t'embrassons tous. Le petit Eloi est très content de la carte que tu lui as envoyée, il l'a embrassée au moins dix fois sans que personne ne lui dise, il t'envoie mille baisers.



Ta femme qui t'embrasse.  
Léontine. »

Cette carte ne lui est jamais parvenue. Son régiment, cantonné à Montpellier, avait rejoint la Meurthe et Moselle fin août. La carte a donc été retournée à la famille par les autorités mili-



taires, on peut lire sur le verso la mention « parti ». Il est mort « tué à l'ennemi » en septembre 1914, un mois après avoir quitté les siens. L'acte officiel ne sera établi que 3 ans plus tard.

## Association

## En route vers l'autonomie

**Les habitants de Sainte-Foy connaissent bien le visage rieur de Martin Meresse, ce jeune garçon souffrant d'autisme.**

Quatre années ont passé depuis que nous avons fait sa connaissance à travers les affiches à la recherche de bénévoles. Martin a bien grandi, c'est un grand frère plein de vie qui a fait d'importants progrès dans les apprentissages et la vie en collectivité.

Ses parents, Véronique et Nicolas Meresse, ont fondé il y a un an l'association « Autisme en route vers l'autonomie » (Arouva), en lien direct avec l'association « Autisme Espoir vers l'École » et

la méthode 3i bien connue dans le domaine de cette maladie.

Leur association a pour but de soutenir les enfants diagnostiqués autistes et leur famille, de faciliter l'accès à des professionnels et à des bénévoles pour les aider à surmonter leur handicap. L'association vise également à proposer des réunions d'informations et à participer financièrement à d'autres associations poursuivant des objectifs analogues ou à des actions de recherche sur l'autisme.

**Pour plus d'informations, contact : veronicmeresse@hotmail.fr**



Martin a maintenant 8 ans

## Concert

## Un régal pour les oreilles

**L'école de musique vous donne rendez-vous le 19 juin à 11h, à la chapelle Sainte-Anne de la Salvétat de Sainte-Foy, afin d'encourager tous les élèves de l'école de musique pour l'audition de fin d'année.**

L'audition des élèves succèdera au concert des professeurs de l'école de musique donné en février à la chapelle Sainte-Anne. Les spectateurs avaient pu apprécier des morceaux solos et mêlés de piano, guitare, oud, flûte traversière, violon et violoncelle. Le répertoire était varié, alliant la musique classique et contemporaine, la musique brésilienne et le folklore oriental. Les professeurs avaient également fait participer les jeunes musiciens ; ainsi Camille, Clara et Paul avaient interprété un extrait du « Printemps » de Vivaldi en trio de flûtes, tandis que Cyril et Antoine à la guitare ravissaient le public avec « Polish Dance ».

Vous pourrez retrouver ces musiciens le 19 juin.



Le bureau du Cat's - de gauche à droite : Nathalie Andréo, Nathalie Nicole, Guy Degobert, Bénédicte Nayl, Aurélie Provost, Marie-Lise Zamboni.

## En scène

## Renouvellement du bureau et nouveaux projets

**La nouvelle équipe du club d'activités théâtrales de Sainte-Foy (Cat's) propose des ateliers une à deux fois par mois à la salle des fêtes qui aident à développer les capacités artistiques.**

La plupart des séances et des ateliers commencent par des exercices de relaxation et de respiration qui permettent aux participants de faire une coupure avec leur journée pour se recentrer sur eux-mêmes. Des exercices ludiques collectifs et individuels permettent de travailler sur le relâchement des tensions et la mise en confiance avec soi et les autres, à travers le contact,

le regard et le jeu.

L'atelier « découverte du chant » est fait pour prendre du plaisir en découvrant sa voix et la voix des autres participants.

L'atelier « expression corporelle » donne la possibilité de prendre confiance en soi et d'appivoiser ses peurs. Il s'adresse aux adultes et enfants n'ayant pas ou peu d'expérience théâtrale.

Dates des prochains spectacles : café-théâtre en mai (voir l'agenda en page 8) et spectacle de variétés en novembre.

**Contact : catsaintefoy@gmail.com ou Guy Degobert au 06 07 03 88 13**

## en bref

## Nouveau bureau L'USSF Football

Le club de football de Sainte-Foy change d'équipe dirigeante. Une assemblée générale extraordinaire s'est réunie en début d'année pour élire un nouveau bureau.

La nouvelle équipe menée par Brice Bianchini aura la lourde mais intéressante tâche de pérenniser le niveau du club et pourra également s'investir dans le projet du nouveau stade. La CCSavès qui financera le nouveau terrain de grand jeu a voté le projet et l'assistant maître d'œuvre a été choisi. L'objectif est de pouvoir utiliser les nouvelles installations dès septembre 2017.

L'équipe municipale souhaite bon vent à cette nouvelle équipe qui aura besoin d'énergie et de solidarité pour mener à bien cette aventure.

Contact Brice Bianchini : bianchinibrice@gmail.com ou 06 87 39 79 68

4<sup>ème</sup> édition Rando & Passions 2016

Sainte-Foy accueillera Rando & Passions le dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2016. L'Office de Tourisme Savès31 organise cette manifestation pour tous les mordus de randonnée ou marcheurs du dimanche, qui veulent découvrir les Chemins verts du Savès.

Plusieurs boucles adaptées à différents profils de randonneurs sont proposées pour les cavaliers, les marcheurs, les vététistes, les familles, et un repas est organisé sur la base de produits locaux le midi.

Le départ, les arrivées et le repas se feront au stade. Le café d'accueil et la randonnée sont gratuits.

**Inscription obligatoire à l'OT Savès31 – Tél. 05 82 95 07 01 - info@tourisme-saves31.fr**

## à Sainte-Foy les 8 et 9 avril Terre de Jazz, le plus grand des petits festivals de Jazz

Sainte-Foy accueillera Terre de Jazz avec 4 concerts, un café littéraire et une exposition Jazz. Cette 7<sup>ème</sup> édition du festival est placée sous le signe de l'éclectisme et de la mixité des publics et se déroulera sur plusieurs communes du 2 au 10 avril 2016. Terre de Jazz est un festival fédérateur et populaire, avec des tarifs en participation libre ou de 8 à 12€ (gratuit aux - de 20 ans).



**Programme détaillé sur : [www.lamaisondelaterre.fr](http://www.lamaisondelaterre.fr).**

**Vendredi 8 avril :** concert de Paul Chéron et Nadia Cambours Swingtet à 21h

**Samedi 9 avril :** café littéraire de Jacques Aboucaya à 14h30 – concert des Struts à 16h – concert des Swing Vandals à 18h – Concert The Headbangers à 21h. Restauration sur place et chez les restaurateurs du village.

## Festif

### Avril

**Vend. 8 et sam. 9 avril**  
**Festival Terre de Jazz** (Voir article ci-contre)

**Dim. 10 avril**

**Vide-greniers des Bisounours**

**Dim. 17 avril matin**

**Anniversaire du marché de plein vent**

**Sam. 23 avril**

**Cirque Sten au Stade**

### Mai

**1<sup>er</sup> mai**

**Rando & passions** (Voir article p7)

**Dim. 8 mai**

**Vide-greniers des Fidésidiades**

**Sam. 21 mai** dès 14h30

**Les Olympiades de Farandole**

**Sam. 28 et Dim. 29 mai** à

20h30 et 14h30

**Café-théâtre du Cat'S**

**Dim. 22 mai**

**Vide-jardins de l'APS** à la Salvat de Sainte-Foy

### Juin

**Sam. 4 et dim. 5 juin**

**Festival du Livre** par l'Agora

**Sam. 11 juin** à 20h30

**Loto de l'USSF Rugby**

**Dim. 12 juin**

**Randonnée à vélo** par Sent'Aure le matin

**Concert de musique classique** proposé par l'APS à 17h à l'église

**Vend. 17 juin**

**Kermesse des écoles** au stade

### Juillet

**Sam. 2 et dim. 3 juillet**

**Fête du cheval et des tracteurs**



## Marché de plein vent Joyeux anniversaire !



**Voilà déjà 5 ans que le marché de plein-vent se tient tous les dimanches matin.** Depuis un an, il s'installe place Henri Dунant à la grande satisfaction des commerçants et de leurs clients. L'association du marché et ses commerçants s'attachent à faire de ce rendez-vous hebdomadaire un lieu d'échange et de convivialité. C'est un véritable complément du commerce local mais il reste fragile. Tout com-

merçant désireux de rejoindre le marché (activité non représentée et produits locaux) peut contacter l'association : [hallesanimees.stefoy@laposte.net](mailto:hallesanimees.stefoy@laposte.net). Les commerçants vous attendent dimanche 17 avril pour une matinée festive suivie de l'assemblée générale. Venez ce jour là mais venez aussi régulièrement pour assurer la survie et pourquoi pas l'extension du marché de plein vent du dimanche matin.

## Sorties et randonnées

*Voir du pays avec les Zamis en balade*

- > Dim. 8 mai – Mas d'Azil (09)
- > Dim. 5 juin – Pas de la Case
- > Dim. 26 juin – sortie à la mer

*Randonner avec Sent'Aure*

- > Sam. 16 et dim. 17 avril - rando Pyrénées
- > Du sam. 14 au lun. 16 mai - séjour à Mimizan (40)



- > Dim. 22 mai - marche de Monblanc (31)
- > Dim. 3 juillet - rando à Arbas

*Visiter avec les Amis du Parayre*

- > Dim. 19 juin – Mirepoix, Ferme aux bisons et parc animalier (09)

## Garder le sens Amélioration de la fluidité et de la sécurité sur nos routes

**Pour répondre à la demande des riverains et automobilistes, le conseil municipal a décidé de revoir le plan de circulation sur le centre-bourg.**

**1/** Un sens unique sera mis en place chemin Notre Dame du Lait, dans le sens descendant. Un sens interdit sera donc installé à l'intersection de ce chemin et de la route de Saiguède. La date de mise en œuvre sera communiquée par courrier aux riverains et sera mentionnée sur le site internet de la commune.

**2/** L'avenue du 8 mai 1945 (devant l'église et la mairie) deviendra à sens unique dans le sens Toulouse-Samatan. Les véhicules venant de Samatan tourneront à droite Place Henri Dунant, puis à gauche et encore à gauche Rue de L'Albergue. Ils reprendront la direction de Toulouse en tournant à droite. Ce mode de circulation est opérationnel dès ce vendredi 1<sup>er</sup> avril.

La municipalité compte sur le civisme de tous les automobilistes et sur leur sérieux pour respecter ces nouvelles mesures, et surtout la 2<sup>ème</sup> pour laquelle le sens de l'humour est indispensable !

## La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51  
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : [mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr](mailto:mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr)  
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h - 18h > Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 18h  
> Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h > Samedi : 8h30 - 12h

[www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr)

Responsable de publication : François VIVES

Réalisation : alдоранде-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72

Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS,  
Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Ghislaine RIGOLOT

Coordination : Sandrine GRI.